



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 29 mars 2019

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1er avril 2019

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Un contexte international qui tire les prix à la hausse

Sur les 15 premiers jours ouvrés de mars, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la hausse par rapport au mois précédent : + 12,01 % pour le supercarburant, + 3,64 % pour le gazole.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE augmente à 520 \$/TM contre 470\$/TM le mois précédent.

Par ailleurs, une hausse du fret de 24,7 % a été observée sur la même période.

De plus, à la suite d'une baisse de l'euro par rapport au dollar, la moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1315 \$ pour 1 € pour le gaz comme pour les carburants. Le prix du gaz est impacté à hauteur de + 2 cts, celui des carburants ne l'est pas.

Les marges de gros, les marges de détail ainsi que les frais de passage qui sont fixés par arrêté préfectoral restent pour leur part inchangées. Il en découle ainsi :

Les prix à La Réunion

Pour le sans plomb

Le prix public est en hausse à 1,43 €/litre (+ 5cts). Cette évolution s'explique par la hausse de la cotation du sans plomb (+ 12,01 %) qui est accentuée par une hausse du fret (+ 24,7 %).

Pour le gazole

Le prix de vente se fixe à 1,13 €/litre (+ 1 ct). Cette évolution s'explique par la hausse de la cotation moyenne du gazole qui est moins importante que celle du SSP (+ 3,64 %). Comme pour le SSP, le fret est en hausse et la parité se dégrade.

Pour le gaz

Le prix final de la bouteille s'établit en hausse à 17,38 € contre 16,81 € le mois précédent (+ 57 cts). Cette évolution s'explique par la cotation mensuelle du gaz qui est en hausse de 10,71 %. Elle impacte le prix de la bouteille à la hausse à hauteur de + 56 cts environ. La parité accentue la hausse de la bouteille à hauteur de 2 cts. Le contrat de fret est inchangé.

Contact presse

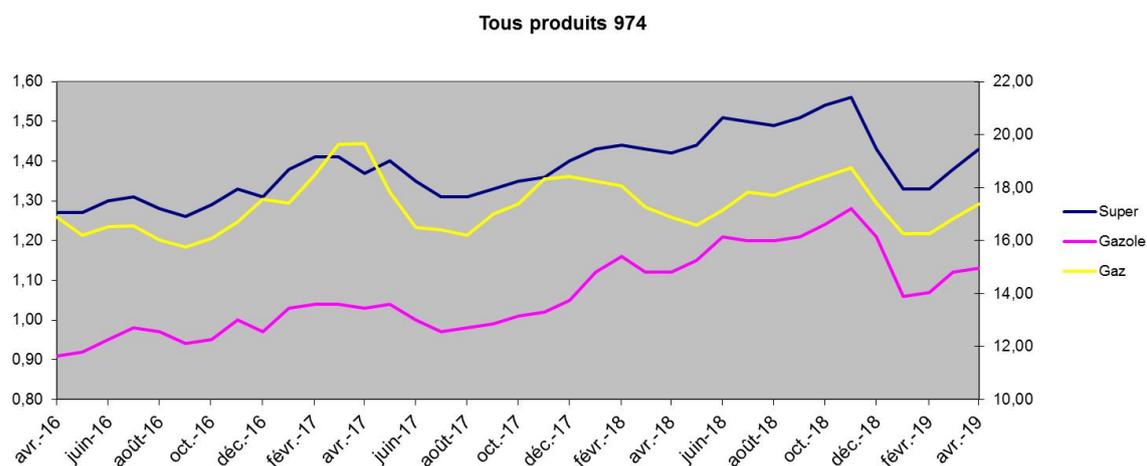
Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -



En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} avril 2019 :

Libellé du produit	1-mars-19	1-avr.-19	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,38	1,43	3,62%
Gazole (€/litre)	1,12	1,13	0,89%
GNR (€/litre)	0,73	0,76	4,11%
Pétrole lampant (€/litre)	0,72	0,75	4,17%
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,68	0,73	7,35%
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,73	0,75	2,74%
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	16,81	17,38	3,39%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
 Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
 Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -

